

Comment je procède sur le site internet ?

Je créé mon compte ANTS, Pourquoi créer un compte?

La création d'un compte "usager" vous permet d'effectuer différentes démarches administratives comme une demande de permis de conduire, une pré-demande de passeport biométrique ou de CNI.

Comment ça se passe ?

Vous complétez les différents champs demandés et validez votre demande de création de compte en cliquant sur le bouton "Créer mon compte".

Vous recevrez un 1er mail vous demandant d'activer votre compte, en cliquant sur un lien : vous aurez un dernier formulaire à remplir afin de choisir, entre autre, votre mot de passe.

Après avoir rempli ce formulaire, vous serez directement connecté à votre compte. Vous pourrez commencer vos démarches en ligne.

En parallèle, vous recevrez un second mail vous indiquant l'identifiant qui vous a été attribué. **Avec cet identifiant et le mot de passe que vous avez choisi**, vous pourrez accéder à votre compte pour éventuellement réaliser une autre démarche, ou compléter une démarche entamée.

Je remplis mon formulaire de pré-demande CNI/PASSEPORT en ligne et je l'imprime (rubrique Mon Espace > Réaliser une pré-demande de carte nationale d'identité ou passeport).

Après la validation de votre pré-demande, vous recevrez par mail un récapitulatif de pré-demande sur lequel figure, notamment, le numéro de la pré-demande et un QR code qui seront nécessaire pour finaliser votre pré-demande en mairie.

Attention, l'enregistrement d'une pré-demande est possible uniquement si vous avez acheté un timbre fiscal dématérialisé, en cas de perte ou de vol de votre CNI/Passeport (lien pour l'achat d'un timbre fiscal dématérialisé)

Et après avoir effectué ma pré-demande CNI ou Passeport en ligne?

- 1. Je contacte <u>une mairie équipée du dispositif de recueil</u> d'empreintes pour obtenir les modalités d'accueil,
- 2. Lors de mon déplacement en mairie,
 - o J'apporte le numéro de ma «Pré-demande CNI/Passeport», indispensable à la mairie,
 - J'apporte également le numéro de mon timbre dématérialisé, si je n'imprime pas le récapitulatif de ma pré-demande,
 - J'apporte également les pièces justificatives (photos d'identité, justificatif de domicile ...)
 nécessaires à la constitution de ma demande.

Comment cela se passe en mairie?

L'agent de mairie :

- rappelle votre pré-demande de CNI/Passeport dans le système informatique grâce au numéro de pré-demande ou grâce au QR code présent sur votre récapitulatif,
- · vérifie les autres pièces de votre dossier,
- procède au recueil de vos empreintes.
- vous délivre un récépissé de demande de CNI sur lequel figure le numéro de votre demande de CNI.

Grâce à ce numéro de demande de CNI, vous pourrez :

- Suivre l'avancement de la production de votre CNI en ligne à cette adresse,
- Suivre les différentes étapes de votre demande de CNI directement sur votre compte usager de l'ANTS.